

DOCUMENT PREPARATOIRE AU BUDGET COMMUNAL 2019

Les communes de plus de 3500 habitants doivent tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) avant la séance d'examen du budget. Non décisionnel, ce débat est obligatoire. Il permet aux conseillers municipaux de disposer des informations utiles à l'examen du budget. En effet, la tenue d'un DOB est destinée à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif (le maire) de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Désormais, il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération du conseil municipal (nouvel article L.2312-1 du code général des collectivités, issu de la loi de la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015).

Le gouvernement vient de préciser l'application de cette nouvelle disposition. Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal.

I – EVOLUTION DE LA DETTE

Budget général

	Capital restant dû	Montant du capital	Montant des intérêts
Au 01/01/2017	1 919 675 €	230 728 €	72 420 €
Au 01/01/2018	1 688 947 €	211 589 €	63 440 €
Au 01/01/2019	1 477 338 €	184 761 €	63 019 €

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2018. Un emprunt de 250 000 € a été soldé le 15/01/2019.

La dette reste peu élevée. La capacité de désendettement de deux années est un ratio performant.

II – FONCTIONNEMENT

A) Dépenses

1) Evolution de la masse salariale

- Les charges de personnel ont augmenté de 5.12 % par rapport au compte administratif 2017 (embauche de personnel au service technique, en parallèle avec deux départs en retraite / année pleine pour le fonctionnement de l'espace jeunes).

2) Autres dépenses de fonctionnement

- Les dépenses du chapitre 011 (charges à caractère général) ont augmenté de 19.64% par rapport à 2017 (fonctionnement de l'espace jeunes sur une année complète, solde 2017 pour l'ALSH Pont-L'abbé : 32 954 € / 2 acomptes pour ALSH Le Guilvinec : 35 000 €).
Le solde de l'ALSH 2018, d'un montant de 19 656 € sera supporté par le budget 2019.
La convention 2019 ALSH Plomeur/ Le Guilvinec prévoit 2 acomptes de 20 000 € + le solde
- Les diverses contributions obligatoires de la commune réglées au chapitre 65, notamment :
 - OGEC : environ 92 000 € pour l'année scolaire 2017/2018 (12 000 € de plus que pour l'année 2016/2017)
 - La participation à verser au SDIS était de 90 660 € en 2018 (idem qu'en 2017 / pas de changement pour 2019)

B) Recettes

Le résultat global de clôture de l'exercice 2018 en fonctionnement est de 2 313 685.29 €, compris le résultat de clôture 2017. Le résultat de l'exercice 2018 étant de 719 467.49 €.

Evolution de la fiscalité de 2015 à 2019

	Taxe d'habitation		Foncier bâti		Foncier non bâti		
	Bases	Taux	Bases	Taux	Bases	Taux	Produit attendu
2015	4 508 000	15,71	3 381 000	19,48	128 800	43,25	1 422 532
2016	4 553 080	15,71	3 414 810	19,48	130 088	43,25	1 436 757
2017	4 571 292	15,71	3 428 469	19,48	130 608	43,25	1 442 504
2018	4 601 532	15,71	3 616 198	19,48	128 372	43,25	1 482 353
2019 (estimation)	4 702 766	15,71	3 695 754	19,48	131 196	43,25	1 514 965

- La notification des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux ne nous est pas encore parvenue. Elles seront revalorisées de 2.2% en 2019.
- En 2019, le niveau global de la Dotation Générale de Fonctionnement est maintenu par le gouvernement à son niveau de 2018.
- De 2014 à 2017, une contribution au redressement des finances publiques a été prélevée sur la dotation forfaitaire pour la généralité des communes. Cette contribution est supprimée depuis 2018. Toutefois, les baisses subies au titre des contributions appliquées entre 2014 et 2017 sont définitivement intégrées dans la dotation forfaitaire, dont le montant peut être estimé à 359 000 € en 2019 pour la commune.

III – INVESTISSEMENT

A) Dépenses prévisionnelles

- Le résultat de clôture 2018 en section d'investissement est de – 1 908 200.76 €, compris le résultat reporté 2017. Le résultat de l'exercice 2018 étant de 426 223.53 €.
- Reprise des crédits ouverts en 2018 pour la poursuite de certaines opérations en cours (restes à réaliser : 611 170 € dont frais d'études : 1 600 € / concessions et droits : 1 100 € / participation au SDIS pour caserne pompiers : 30 000 € / travaux électrification : 207 200 € / autres participations : 8 570 € / équipements : 59 000 € / matériel roulant : 36 000 € / Voirie : 267 700 €)
- Ouverture de crédits pour de nouvelles opérations :
 - Achat d'un tracteur : 90 000 € TTC
 - Aménagement de la rue Isidore Le Garo (dernière tranche) : 260 000 € TTC
 - Travaux de réfection de voirie : 300 000 € TTC
 - Travaux divers église : 50 000 € TTC

B) Recettes prévisionnelles

- Subventions d'investissement : arrêts de bus Pendrev : 60 800 €/ solde DETR Allée Brémillec - 12 000 €
- Les différentes communes reverseront les dépenses réalisées par la commune pour les travaux connexes et complémentaires à la construction de la caserne des pompiers (environ 44 000 €).
- FCTVA : en cours de chiffrage.
- Vente d'un terrain à l'OPAC : 90 000 €.
- Sur la période de 2014 à 2018, la commune n'a pas recouru à l'emprunt, et a donc financé ses investissements sur fonds propres.

IV – BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE

Les dépenses de fonctionnement seront prévues dans les mêmes proportions que les crédits utilisés en 2017, en tenant compte de l'inflation.

Compte tenu de l'ensemble des éléments sus-évoqués, le projet de budget 2019 sera établi sur la base des taux d'imposition 2018. Les dépenses réelles de fonctionnement seront contenues au niveau de 2018. Le besoin de financement sera assuré par les fonds propres de la commune, poursuivant ainsi la politique de désendettement engagée depuis plusieurs années.